

Déposé au Greffe

le 20 JUIN 2012

sous le N° 6845

RCS N° 87 B 683

OUEST CROISSANCE

S.A.S. au capital de 88.943.852 €

Siège social: 3 Impasse Claude Nougaro - ZAC Ar Mor Plaza - Bâtiment D - Entrée D2

44800 SAINT HERBLAIN

342 048 022 R.C.S. NANTES

* * *

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 MAI 2012**

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie dans les bureaux de la B.P.C.E. 50 avenue Pierre Mendès-France, 75013 PARIS, sur convocation du Directoire, le 23 mai 2012 à 16 heures.

La convocation a été adressée par lettre simple aux associés et par lettre recommandée avec accusé de réception au Commissaire aux Comptes.

Les associés ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par la BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE représentée par Monsieur Olivier de MARIGNAN, ~~Président de la société.~~

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent **3867.124** actions sur 3.867.124 actions, l'Assemblée peut en conséquence, valablement délibérer.

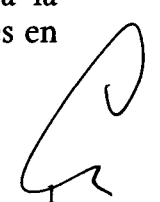
Sont mis à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société
- une copie de la lettre de convocation adressée aux associés
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au Commissaire aux Comptes, accompagnée de l'avis de réception
- la feuille de présence

Pour être soumis à l'Assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011
- les rapports du Président de la société et du Commissaire aux Comptes
- le texte des projets de résolutions

Le Président déclare que les associés ont eu la faculté d'exercer préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.



A la demande, du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de gestion du Président sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.
- Approbation de ces comptes et conventions.
- Affectation du résultat.
- Nomination d'un nouveau Président.
- Renouvellement des mandats du Commissaire aux Comptes titulaire et nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant.
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis lecture est donnée du rapport du Président et les comptes annuels sont présentés à l'Assemblée.

~~Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.~~

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 9.899.664,54 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à :

voix pour : 3867124

voix contre : 0

abstentions : 0

DEUXIEME RESOLUTION : CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 227.10 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à :

voix pour : 3867124

voix contre : 0

abstentions : 0

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale décide de procéder à l'affectation du résultat suivante :

- Résultat de l'exercice	9.899.664,54 €
- Report à nouveau antérieur	7.257.763,75 €

TOTAL A AFFECTER	17.157.428,29 €
- Réserve légale 5 % de 9.899.664,54 €	494.983,22 €
- Dividendes actions de préférence B	409.773,00 €
- Dividendes actions ordinaires A	6.139.702,06 €
- Report à nouveau	10.112.970,01 €

TOTAL AFFECTE	17.157.428,29 €

En conséquence, elle fixe le dividende provenant entièrement du secteur exonéré comme suit :

1) Pour les actions de préférence, à titre de premier dividende :

409.773 €, soit environ 227,651 € par action de préférence

2) Pour les actions ordinaires :

6.139.702,06 €, soit environ 1,588 € par action ordinaire

La mise au paiement du dividende interviendra à l'issue de l'Assemblée Générale.

En application de l'article 158-3 3° du Code Général des impôts relatif aux distributions des Sociétés de Capital Risque, le dividende n'ouvre pas droit à la réfaction de 40 %. Toutefois, les sociétés de capital-risque peuvent transférer à leurs actionnaires le bénéfice de la réfaction à concurrence du coupon représentatif de la redistribution des produits ouvrant droit.



Montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices avec la part éligible et celle non éligible à la réfaction de 40 % :

EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION DE 40 %		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION DE 40 %
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2010			0
2009			0
2008			4.815.419,70 €

Cette résolution est adoptée à :

voix pour : 3867124

voix contre : 0

abstentions : 0

QUATRIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

L'Assemblée Générale décide de nommer pour une durée de 3 ans, la BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE.

Cette résolution est adoptée à :

voix pour : 3867124

voix contre : 0

abstentions : 0

CINQUIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT DES MANDATS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de KPMG SA, Commissaire aux Comptes pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale décide de nommer, la société KPMG AUDIT FSI, Immeuble le Palatin, 3 cours du Triangle, 92939 PARIS LA DEFENSE cedex, inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à :

voix pour : 3867124

voix contre : 0

abstentions : 0



SIXIEME RESOLUTION : POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales.

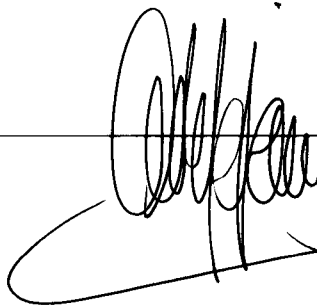
Cette résolution est adoptée à :
voix pour : 3867124
voix contre : 0
abstentions : 0

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance, après lecture.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President of the assembly, positioned below the text 'Le Président'.